UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable Agrément du Ministre des Finances du 8 avril 1992 Siège Social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires qu'en application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 25 avril 2018, elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2017, un dividende de 3,391 dinars par action et ce, à partir du mardi 08 mai 2018.

Ce dividende est payable à tous les guichets de l'UBCI.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable Agrément du Ministre des Finances du 19 mars 1999 Siège Social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires qu'en application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 25 avril 2018, elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2017, un dividende de 0,038 dinar par action et ce, à partir du mardi 08 mai 2018.

Ce dividende est payable à tous les guichets de l'UBCI.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.